

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt neuf avril deux mille vingt six à 19 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Josiane ANDRÉ, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, Bernard BEC, Christian BOUVET, Aurélie BRESSON, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Jonathan CHASTAING, Magali CRAUSER, Franck DEHEDIN, Isabelle DELOS, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Fabienne FARRADECHE, Patrice FORGES, Xavier FURNAL, Valérie GINHAC, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Samuel GUILLEMOT (en remplacement de Philippe LEBERICHEL), Philippe HURAND, Patrick JEUDY, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Sandra LAURAIRE (en remplacement de Vincent LIANDIER), Pascal LOUBEYRE, Thierry MAIGNE, Danièle MAJOREL, Thierry MARSILHAC, Thierry MATHIEU, Alice MEYNIEL, Véronique MIVIERE, Jean-Marc MIZOULE, Emmanuel ORCEYRE, Patrick OUDIN, Jean-Pierre PENOT, Michel PORTENEUVE, Christophe PRADAL, Jean RONGIER, Caroline SIBSON, Philippe VIALLE, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Vivien BATIFOULIER, Daniel BERTHEOL, Lucette CHAUVEL, Gisèle CUSSAC, Martin DUPLAY, Céline GELY, David GENEIX, Robert JOUVE, Luc LESCURE, Gérard POUDEROUX, Bernard RAYNAUD, Pierrick ROCHE, Nadia TERREN, Fabien VIDAL

Pouvoirs :

Vivien BATIFOULIER pouvoir à Bernard BEC, Daniel BERTHEOL pouvoir à Fabienne FARRADECHE, Céline GELY pouvoir à Gilles CHABRIER, Gérard POUDEROUX pouvoir à Xavier FURNAL, Pierrick ROCHE pouvoir à Pierre JUILLARD, Nadia TERREN pouvoir à Claude CHANUT, Fabien VIDAL pouvoir à Christian BOUVET

Date et affichage de la convocation : 17 avril 2026

Secrétaire de séance : Alice MEYNIEL

Membres en exercice : 60

Présents : 46 – Pouvoirs : 7 – Votants : 53

Pour : 53
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-13 ;

Vu les dispositions du Code général des impôts et notamment ses articles 1520, 1636B undecies, 1609 quator et 1639A ;

Vu la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2026 ;

Vu l'état 1 259-TEOM-I pour l'année 2026 tel qu'annexé à la présente délibération ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

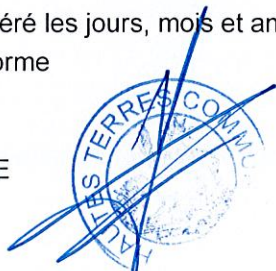
- **D'APPROUVER** le taux de 14.81% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2026 ;
- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer l'état 1 259-TEOM-I pour l'année 2026 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Alice MEYNIEL

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 005 HAUTES TERRES COMMUNAUTAUTE

Bases exonérées sur délibération : 21 245

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 14 235 550

Bases prévisionnelles d'imposition : 14 405 565

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	14 405 565	14.81%	2 133 464 €

A AURILLAC, le 10 mars 2026

A Murat

, le 29 avril 2026

Pour la Direction des Finances Publiques,

NATHALIE DESHAYES

Le Président,
Didier ACHALME



COMMUNAUTE DE COMMUNES : 005 HAUTES TERRES COMMUNAUTAUTE

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	001 ALLANCHE	P	1 063 785
	013 AURIAC-L' EGLISE	P	165 094
	022 BONNAC	P	149 517
	025 ALBEPIERRE	P	361 266
	031 CELLES	P	197 932
	032 CELOUX	P	54 101
	035 CHALINARGUES	P	350 304
	041 LA CHAPELLE D'ALAGNON	P	225 174
	042 LA-CHAPELLE-LAURENT	P	280 899
	043 CHARMENSAC	P	56 243
	047 CHAVAGNAC	P	102 944
	048 CHAZELLES	P	26 450
	061 DIENNE	P	277 884
	069 FERRIERES-SAINTE-MARY	P	257 062
	080 JOURSAC	P	147 033
	091 LANDEYRAT	P	71 100
	098 LAURIE	P	97 944
	100 LAVEISSENET	P	91 888
	101 LAVEISSIERE	P	1 781 705
	102 LAVIGERIE	P	130 126
	105 LEYVAUX	P	38 879
	114 MARCENAT	P	546 011
	119 MASSIAC	P	2 388 662
	126 MOLEDES	P	84 926
	127 MOLOMPIZE	P	302 182
	138 MURAT FUSIONNEE	P	2 492 845
	141 NEUSSARGUES MOISSAC	P	1 031 879
	151 PEYRUSSE	P	122 483
	155 PRADIERS	P	73 725
	158 RAGEADE	P	68 099
	171 SAINTE ANASTASIE	P	148 145
	203 SAINT MARY LE PLAIN	P	152 562
207 SAINT PONCY	P	265 905	
213 SAINT SATURNIN	P	240 338	
225 SEGUR LES VILLAS	P	262 534	
247 VALJOUZE	P	20 828	
253 VERNOLS	P	66 376	
256 VEZE	P	83 893	
263 VIRARGUES	P	126 842	